

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3142

présenté par
M. Baptiste, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Le Gayic,
M. Lenormand, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. Saint-Huile,
M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	630 000
Conditions de vie outre-mer	630 000	0
TOTAUX	630 000	630 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre les sargasses est une priorité mondiale, notamment pour les territoires ultramarins, et en particulier ceux situés dans l’Océan Atlantique.

En complément des crédits prévus à la loi de finances pour 2023, le Gouvernement a prévu un complément dans le projet de loi de finances pour 2024 afin de porter un financement total de cette action dans le domaine de l’environnement à hauteur de 1,37 millions d’euros.

Toutefois, cette problématique d'ordre planétaire doit également être envisagée sous un autre aspect : celui de la recherche aux fins de valoriser ces algues. Pour cela, il convient de prévoir des crédits supplémentaires de 630 000 € en 2024 afin de budgétiser un montant global d'environ 2 millions d'euros.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- d'augmenter les crédits de 630 000 euros de l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-Mer » de la Mission Outre-Mer pour renforcer la lutte contre les sargasses, notamment en termes de recherche et de valorisation, et atteindre un total de 2 millions d'euros sur cette opération ;
- de diminuer les crédits de 630 000 euros de l'action 03 « Pilotage des politiques publiques des Outre-Mer » du programme 138 « Emploi Outre-Mer » de la Mission Outre-Mer. Les auteurs de cet amendement ne souhaitent en aucun cas cette baisse, qui ne vise qu'à assurer la recevabilité. Ils demandent donc au Gouvernement de lever le gage.